

pêche en eau douce, par exemple, qui est considéré depuis toujours comme relevant exclusivement du gouvernement provincial.

• (4.00 p.m.)

Or, si l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario croient opportun d'établir cet Office, pourquoi ne s'unissent-elles pas pour le faire? On éviterait alors qu'il favorise certaines provinces. Je suis parfaitement d'accord pour dire que les différentes régions devraient collaborer en vue d'améliorer le commerce de cette industrie. Mais ce que je voudrais bien savoir, c'est si cet Office, qui régira en quelque sorte quatre provinces, ne nuira pas à l'industrie similaire des provinces qui n'en sont pas membres? Est-ce que les deniers publics soutirés au Québec ne serviront pas alors à aider l'industrie de la pêche ailleurs, ce qui ferait périlcliter celle du Québec, qui est excessivement riche?

Or, lorsqu'on propose un projet de loi semblable, je me demande si l'on ne devrait pas attendre qu'il y ait accord entre toutes les provinces, de sorte que nous serions assurés qu'il n'y aura aucune injustice. Je crois qu'il s'agit d'un autre exemple de ce qui arrive souvent quand le gouvernement semble chercher des prétextes de s'immiscer dans les affaires provinciales.

Le gouvernement pourrait peut-être faire des suggestions mais, la plupart du temps, il pourrait attendre que les provinces exigent une telle chose.

A mon avis, il est bon que le commerce, dans l'industrie de la pêche en eau douce, soit coordonné dans tout le Canada. Cependant, ce commerce ne peut être coordonné qu'à la condition que les parties contractantes collaborent. Ce sont les questions que je me pose à ce sujet.

On parle toujours—et l'on en a parlé beaucoup, surtout au mois de décembre—de la façon d'accélérer les travaux de la Chambre. A mon sens, un excellent moyen d'atteindre ce but serait qu'Ottawa ne s'occupe que des questions qui relèvent de sa compétence et qu'il laisse aux provinces le soin de s'occuper de celles qui les regardent. Si des questions qui relèvent des provinces doivent être coordonnées et planifiées, les autorités provinciales pourront collaborer avec le gouvernement fédéral s'il le faut. Il existe plusieurs domaines où le gouvernement fédéral se mêle de choses qui ne le concernent pas et c'est ce qui limite le temps de la discussion à la Chambre; c'est pourquoi on veut même limiter la durée des débats en voulant imposer l'article 16A. Or, si chacun se limitait à son domaine, je crois que l'on réglerait, en partie du moins, le problème de l'accélération des travaux de la Chambre.

[M. Matte.]

J'aimerais que l'on réponde à toutes ces questions, afin que l'on sache pourquoi toutes les provinces ne collaborent pas. Il est entendu que celles qui n'ont pas d'industrie de ce genre ne sont pas intéressées, et cela se comprend. Cependant, dans d'autres domaines, on peut créer des organismes qui s'occuperont des affaires de tout le Canada. Si, dans une région du Canada, il n'existe pas d'industrie de ce genre, bien entendu, à ce moment-là, la province n'est pas intéressée. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une industrie comme celle-ci et que l'on sait fort bien qu'elle peut devenir florissante dans un État comme le Québec, je me demande pourquoi le gouvernement fédéral, qui s'occupe de ce domaine, propose la création d'un Office, qui ne s'occupera que des provinces qui offriront leur participation?

Il y a donc lieu d'y songer sérieusement, avant d'adopter un tel bill; il faut penser aux conséquences que cela peut entraîner, et si l'on ne se met pas en garde contre ces choses-là, on devra encore endurer le «rouspétagé» du Québec et, encore une fois, cela donnera l'occasion au reste du Canada de dire: Si les choses ne vont pas bien au Québec, il n'a qu'à s'organiser comme nous, etc.

Lorsque le gouvernement fédéral doit dépenser de l'argent, il doit le faire d'une façon équitable. Il faut absolument que nous parvenions à être justes, en ce sens que lorsque le gouvernement fédéral s'occupera de domaines qui ne le regardent pas particulièrement, nous puissions, avant d'adopter des lois, nous entendre avec toutes les provinces et non pas seulement avec quelques-unes. C'est surtout là-dessus que j'insiste.

Je ne voudrais pas que les provinces concernées croient que nous nous opposons au progrès de cette industrie, mais si quatre provinces et un territoire sont intéressés à la création de cet Office, qu'ils s'organisent eux-mêmes et que ce ne soit pas seulement le gouvernement fédéral qui s'en occupe, sans avoir obtenu l'accord préalable de toutes les provinces.

J'aimerais que l'on réponde à toutes mes questions pour que l'on sache vraiment s'il s'agit là d'un autre coup porté à l'autonomie provinciale.

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, alors que je traite de la loi sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce que la Chambre examine en ce moment, j'aimerais faire quelques observations à propos de la loi. La plupart de mes observations se présenteront sous forme de questions auxquelles j'espère obtenir des réponses afin qu'on sache comment cette loi